

Avis de Procédure de sélection préalable Article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

OBJET :

La commune de DETTWILLER (Bas-Rhin) accompagne et soutient les investissements citoyens dans le secteur de l'énergie photovoltaïque. Elle envisage la mise à disposition de toitures de bâtiments communaux au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt.

Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION :

La commune envisage de mettre à disposition la toiture des bâtiments communaux suivants :

- **Ecole primaire – 37 Rue du Château**
- **Ateliers municipaux – 32 Rue de la Haute-Montée**

en vue de la réalisation d'une installation photovoltaïque intégrée au bâti.

La toiture mise à disposition, d'une surface voisine

- **de 220 m² pour l'école primaire**
- **de 160 m² pour les ateliers municipaux,**

devra accueillir une installation photovoltaïque d'une puissance unitaire de 36 kWc.

L'exploitant devra intégrer un investissement citoyen local dans son capital.

La mise à disposition du toit se fera sous la forme d'une Convention d'Occupation Temporaire du domaine public.

Le candidat devra utiliser le domaine public à l'unique fin de concevoir, réaliser et exploiter une centrale photovoltaïque dont l'électricité sera injectée dans le réseau d'électricité.

Le candidat est autorisé à recevoir et conserver les recettes tirées de l'exploitation de l'équipement mis à disposition.

Le candidat s'engage à régler une redevance d'occupation du domaine public proportionnelle à la surface de capteurs photovoltaïques installée.

AVIS :

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt doivent être adressées à :

Monsieur le Maire
Claude ZIMMERMANN
23 Rue de la Gare
67490 DETTWILLER.

Date limite : **1^{er} décembre 2017 – 12 h**

Affiché : **14 novembre 2017**

Mise en ligne: **16 novembre 2017**
(site internet de la Commune)